

BRASLES INFOS



LE FLASH

COMMUNE DE BRASLES - 2 AVRIL 2021 - n°77

L'ÉDITO

Madame, Monsieur,
Chers concitoyens,

A l'heure où nous achevons ce nouveau Flash, le Président de la République vient d'annoncer des mesures renforcées de lutte contre la propagation du virus, avec notamment la fermeture des établissements scolaires (jusqu'au 26 avril pour les maternelles et primaires et jusqu'au 3 mai pour les collégiens et les lycéens). Les vacances de printemps sont repositionnées du 10 au 25 avril.

La municipalité mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour vous accompagner durant cette période. N'hésitez pas à vous signaler en mairie si vous rencontrez des difficultés.

Pour l'heure, les différents rendez-vous que nous envisagions au cours des prochaines semaines sont suspendus mais ce n'est que partie remise.

Prenez soin de vous.

Julie CONTOZ
Maire de Brasles

Des chocolats pour fêter le printemps



Comme elle l'avait fait l'an dernier lors de la première période de confinement, l'équipe municipale vous propose de nouveau de mettre vos fenêtres, portes, portails, balcons, jardins, etc. aux couleurs du printemps !

Les élus viendront à votre rencontre dimanche 4 avril, à partir de 10h pour vous déposer quelques douceurs chocolatées et échanger avec vous, dans le respect strict des règles sanitaires.

Poules dans un jardin : les règles à connaître



Depuis plusieurs années, les poulaillers font leur grand retour et peut-être avez-vous déjà pensé à en installer un dans votre jardin ? **L'élevage de volailles est autorisé pour tous, si cela reste un élevage d'agrément, pour un usage domestique c'est à dire pour la consommation personnelle d'œufs et/ou de la chair.**

Par ailleurs, dans le cadre des mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre les maladies (notamment la grippe aviaire), il est obligatoire de déclarer cet élevage auprès de la mairie ou de faire recenser directement en ligne, sur le site du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (<https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>) les volailles que vous possédez.

Pour ce qui est du poulailler, des règles simples s'appliquent également. Si celui-ci offre une surface inférieure ou égale à 5m², aucune autorisation ne vous sera nécessaire pour le mettre en place. Une déclaration de travaux doit être réalisée si votre poulailler comprend une surface de plancher et une emprise au sol comprise entre 5 et 20m. Au-delà de 20m², un permis de construire devient obligatoire.

Déchèteries : passage aux horaires d'été

Depuis le 1^{er} avril, les déchèteries sont passées à l'heure d'été. La prise de rendez-vous se fait toujours par réservation sur www.rdv.carct.fr

Par ailleurs, l'Agglo met en place un point de collecte (nouveau site en remplacement de celui d'Etampes-sur-Marne) pour vos déchets verts jusqu'au 31 octobre. Il est réservé aux tontes de pelouse, tailles et élagages, branches (de diamètre inférieur à 10 cm) et végétaux divers (pas de légumes ni de fruits).

Situé à Essômes-sur-Marne, rue de la Marne, derrière les ateliers municipaux, il est ouvert le mercredi et le samedi, de 9h à 12h15 et de 13h30 à 18h et accessible sur présentation de votre carte d'accès aux déchèteries (fermeture les jours fériés).

Pour toute information complémentaire sur la gestion des déchets : Service déchets de la CARCT : tél. : 03 23 85 34 97 / service-dechets@carct.fr.



Retour en images sur...



Des travaux de rénovation de la voirie de la route des Chopinettes et de l'avenue de Château-Thierry viennent de s'achever. Une reprise des enrobés, en différents points a permis de redonner des conditions de circulation plus sécurisantes aux différents usagers de la route.

Nouveau à Brasles : des ateliers créatifs proposés par Angelique ZRAK



Ateliers Tissage

Fabrication d'une éponge tissée (à usage personnel) :
à base de chute de tissus, vêtements
ou chaussettes.

Tissage sur cadre avec thème
à développer

Tissage brodé sur tote bag

Tissage sur métiers à tisser de table ou grand métiers

Installée à Brasles tout récemment, Angélique **ZRAK**, **tisserande-passementière**, diplômée des Métiers d'Art en Textile de l'École supérieure des Arts Appliqués Duperre (Paris), d'un BTS Design de Mode ainsi que des CAP en maroquinerie et tapisserie en décors **proposera prochainement un atelier destiné aux enfants** de 5 à 12 ans **autour de la découverte du tissage** (20€/ personne - 5 participants maximum). Cet atelier pourra, selon les conditions météorologiques être proposé en plein air.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.angeliquezrak.com ou prendre contact par e-mail : angelique.zrak@gmail.com.

Vaccination COVID : les personnes qui souhaitent se faire vacciner au centre de vaccination peuvent s'inscrire auprès de la mairie. Le CCAS assurera le transport des habitants n'ayant pas de moyen de locomotion. A ce jour, 43 personnes ont déjà été inscrites par la Mairie et 20 ont exprimé un besoin de prise en charge de leur transport.

Chemins de vignes : propriétés privées

Avec le retour des beaux jours, les viticulteurs déplorent la présence régulières d'engins motorisés (quads, motos,...) dans leurs propriétés. Très récemment, un ouvrier viticole a failli être percuté par l'un de ces véhicules.

Un rappel s'impose : les chemins de vignes sont des propriétés privées et la circulation de tout engin non habilité y est strictement interdite.

La Médiathèque poursuit sa métamorphose !



Il y a quelques semaines, nous vous partagions la bonne nouvelle de la réouverture au public de la médiathèque située au premier étage de la Mairie. Afin d'accroître la qualité d'accueil et le confort du public, les élus, sous l'impulsion de Clarisse PERTOIS, élue référente en charge de la médiathèque, ont procédé à de nouveaux aménagements. L'espace est désormais plus ouvert et propices à différents usages.

Par ailleurs, printemps oblige, un « désherbage* » minutieux a été réalisé dans les rayons, en lien avec la Bibliothèque départementale de l'Aisne pour rafraîchir le fond documentaire proposé. Enfin, de nouveaux ouvrages, dont un important volume de livres à destination des enfants sélectionnés par Clarisse PERTOIS lors du passage, à Brasles du bibliobus du Département, ont fait leur entrée dans les rayonnages. Venez vite les découvrir !



* Le désherbage consiste à retirer des rayonnages les documents qui ne peuvent plus être proposés au public.

Un fond d'urgence pour les très petites entreprises

L'Agglomération vient de mettre en place un fonds d'urgence doté d'un budget de 150 000 € à destination **des très petites entreprises de moins de 10 salariés et ayant généré un chiffre d'affaires annuel et un total de bilan inférieurs à 2 millions €.**

Ce dispositif prend la forme d'une subvention attribuée sur une base intégrant les dépenses courantes de l'entreprise et pouvant aller jusqu'à **3.000 euros** (dans la limite des crédits disponibles affectés au budget de l'Agglo), pour les entreprises dont l'effectif est strictement inférieur à 10 salariés, **dispositif qui sera donc complémentaire avec les autres aides nationales et régionales.**

Retrouvez toutes les informations et les formulaires utiles sur www.carct.fr

COVID-19

Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades



PANNEAU POCKET / Pour être informé en continu et en temps réel sur ce qui se passe à Brasles (alerte météo, travaux, rappel des événements...), **téléchargez l'application GRATUITE Panneau Pocket sur votre smartphone ou votre tablette.** Choisissez Brasles dans la liste des communes et cliquez sur le cœur pour le mettre en jaune. Vous serez alerté par notification dès la publication de nouvelles informations !

Mairie de Brasles

Nous vous accueillons : **Le lundi / le mercredi / le vendredi** de 08h30 à 12h00 - **Un samedi sur deux (semaine impaire)** : de 10h00 à 12h00
Téléphone : 03.23.69.03.06 / E-mail : contact@brasles.fr - Site internet : www.brasles.fr